

# NEWS LETTER

du Syndicat du val de Loir pour collectes et traitement des déchets



## Mars 2019

### Facturation 2019

Les usagers vont prochainement recevoir leur facture de redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2019. Son montant est calculé selon le nombre de personnes vivant dans le foyer.

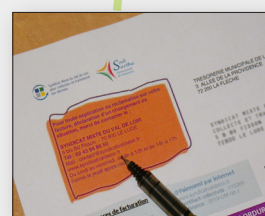
| 1 pers.  | 2 pers.  | 3 pers.  | 4 pers.  | 5 pers.  | 6 pers. et plus |
|----------|----------|----------|----------|----------|-----------------|
| 173,20 € | 191,00 € | 208,90 € | 226,70 € | 244,40 € | 262,20 €        |

Redevance annuelle résidence secondaire : 82 €

Rappel des modes de règlement proposés aux habitants

- > **Par chèque**, envoi du chèque accompagné du talon optique
- > **Par internet** en se connectant sur le site [www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr)
- > **Par carte bancaire** à la trésorerie dont l'adresse est indiquée sur votre facture.
- > **L'adhésion au prélèvement automatique en une, deux ou trois fois est possible**, mais à compter de 2020 (pour 2019, il est trop tard). Il suffit de compléter et renvoyer au Syndicat le mandat SEPA joint à la facture accompagné d'un RIB.

*Les usagers doivent signaler au Syndicat du Val de Loir tout changement de situation familiale, afin de mettre leurs données à jour.*



### Accueil d'un volontaire en service civique



En février, Nolwenn Jeanneteau a rejoint le Syndicat du Val de Loir dans le cadre d'un contrat service civique de 8 mois.

Avec pour objectif l'amélioration de la qualité du tri et la prévention des déchets, Nolwenn a pour fonctions, entre autres, de suivre la collecte des déchets et d'aller à la rencontre des usagers afin de leur rappeler les consignes de tri et les gestes pour limiter leur production de déchets.

### Le point sur les marchés

Afin d'assurer ses compétences, le Syndicat du Val de Loir fait réaliser les prestations de collecte et de traitement par des entreprises privées qui sont désignées dans le cadre de Marchés Publics. Il en est de même pour la reprise de certains déchets en vue de leur réemploi ou leur recyclage.

En ce début d'année 2019, le syndicat doit renouveler plusieurs de ces marchés.

Le marché «**Collecte, transfert et transport des déchets ménagers**» a été attribué fin décembre 2018 à la société Maine Collecte Valorisation. La durée du marché est fixée du 10 juin 2019 au 4 janvier 2026 (possibilité de renouveler un an).

Le marché «**Collecte, transport et traitement des déchets issus des déchèteries**», divisé en 6 lots (selon la nature des déchets traités) est en cours d'attribution. Le nouveau marché débutera le 10 juin 2019 pour une durée de 5 ans, reconductible une année.

Le marché «**Gerbage, broyage, transport et valorisation des déchets verts sur les déchèteries**» est également en cours d'attribution. Le futur marché démarrera également le 10 juin 2019 pour une durée d'un an reconductible une année.

Enfin, le marché «**Traitement des ordures ménagères et assimilées**» va également être renouvelé pour la période du 10 juin 2019 au 9 juin 2023 avec la possibilité de reconduction pendant une année.



### Prochain Objectif Environnement

Le prochain numéro d'Objectif Environnement sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres du 11 au 15 mars.

Au programme, les gestes à adopter au quotidien pour réduire les déchets, l'envoi des factures de redevance 2019 et le tri des déchets de la salle de bain.



**POUR NOUS CONTACTER**  
**02 43 94 86 50**

ou rendez-vous sur le site [WWW.SYNDICATVALDELOIR.FR](http://www.syndicatvaldeloir.fr)